



Conseil économique et social

Distr. générale
31 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Douzième réunion
Genève, 2-4 mai 2011

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur les travaux de sa douzième réunion*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation uniquement		
I. Introduction	1-7	3
A. Participation	2-4	3
B. Questions d'organisation	5-7	3
II. Projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations	8-10	4
III. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé pour ce qui concerne la fixation des objectifs, le choix des indicateurs et la présentation des rapports....	11-12	4
IV. Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la Commission économique pour l'Europe	13-42	5
A. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe occidentale et centrale	14-19	5
B. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Asie centrale.....	20-25	6
C. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et l'Europe du Nord	26-28	8

* Le présent document a été soumis tardivement par la Division de l'environnement faute de ressources.

D.	Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase	29-32	9
E.	Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est	33-36	10
F.	Cartes et graphiques pour la deuxième évaluation.....	37-42	10
V.	Évaluation des évaluations établie pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».....	43-44	11
VI.	Échange de données d'expérience et renforcement des capacités.....	45-47	12
VII.	Programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2010-2012 et au-delà	48-50	12
	Séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau		
VIII.	État d'avancement et mise au point définitive de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières	51-70	13
A.	Principales conclusions de la deuxième évaluation pour l'ensemble des sous-régions.....	53-62	13
B.	Résumé analytique de la deuxième évaluation	63-65	14
C.	Présentation finale, contenu et mise au point définitive de la deuxième évaluation.....	66-67	15
D.	Promotion et diffusion des résultats de la deuxième évaluation	68-70	15
IX.	Évaluations futures exécutées au titre de la Convention	71-73	16
X.	Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»	74-78	16
XI.	Centre international d'évaluation de l'eau	79	17
XII.	Dates et lieux des prochaines réunions des Groupes de travail et clôture de la réunion.....	80-81	17

Session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation uniquement

I. Introduction

1. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) a tenu sa douzième réunion du 2 au 4 mai 2011 à Genève (Suisse). Une séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a eu lieu le 4 mai.

A. Participation

2. Les représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont participé à la réunion: Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Tadjikistan et Ukraine. Un représentant de la République islamique d'Iran était également présent en tant qu'observateur.

3. Ont également participé à cette réunion des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et du secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar).

4. Y ont participé aussi des représentants du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), du secrétariat de la Commission internationale du bassin de la Save, de l'Office international de l'eau, du Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine (IGRAC), de la «Greenwomen» Analytical Environmental Agency, de l'International Environmental Association of Riverkeepers (Eco-TIRAS), de l'Association internationale des hydrogéologues (IAH), de WaterLex, du Zoï Environment Network et du Comité national azerbaïdjanais du Programme hydrologique international.

B. Questions d'organisation

5. La Présidente a ouvert la réunion, en insistant sur l'importance que celle-ci revêtait puisque celle-ci marquait la fin de la période triennale de travaux sur la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières. La séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, qui faisait la spécificité de cette réunion, était liée à cette évaluation.

6. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WAT/WG.2/2011/1.

7. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa onzième réunion, qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 juillet 2010 (ECE/MP.WAT/WG.2/2010/2), ainsi que le rapport de sa séance extraordinaire consacrée à l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et dans l'Europe du Nord, qui s'est tenue à Bratislava, les 15 et 16 décembre 2010 (ECE/MP.WAT/WG.2/2010/8).

II. Projets pilotes sur la surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations

8. Des représentants de l'Office international de l'eau et de l'IWAC ont rendu compte de l'état d'avancement du projet de renforcement des capacités pour la gestion et l'échange de données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en rappelant les objectifs et les partenaires de ce projet ainsi que les activités des deux projets pilotes, et en exposant les activités déjà réalisées et les prochaines étapes prévues. Le projet visait à faciliter l'amélioration des capacités en matière de gestion et d'échange de données au sein des principales autorités nationales et régionales chargées de développer la production des informations nécessaires à la gestion des ressources en eau. Au niveau régional, le projet visait à mettre au point des outils qui faciliteraient l'identification des informations disponibles et diffuseraient en direction d'autres bassins hydrographiques transfrontières les résultats et l'expérience obtenus dans les zones pilotes afin d'aider les pays riverains et les autorités concernées à élaborer leurs propres systèmes d'information.

9. L'analyse de la situation existante avait commencé par l'identification des acteurs et sources de données appropriés ainsi que des flux de données pour les deux bassins pilotes, le bassin du Dniestr et le bassin de la mer d'Aral. Le premier atelier avait eu lieu dans la République de Moldova. Des ateliers analogues étaient en préparation pour l'Ukraine et les pays d'Asie centrale. Une fois ces ateliers menés à bien, les besoins feraient l'objet d'une enquête et l'échange de données serait amélioré. Les résultats escomptés comprenaient également un plan d'action pour la gestion des données.

10. Le Groupe de travail s'est félicité de l'avancement du projet de renforcement des capacités, qui serait également utile pour d'éventuelles évaluations à l'avenir au titre de la Convention sur l'eau. À cet égard, il a souligné combien la comparabilité des données était importante et fait ressortir les problèmes posés par le stockage des données. Il a également rappelé le lien qui existait avec le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) et la Directive de l'Union européenne établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE)¹, ainsi que les obligations découlant de la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus).

III. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé pour ce qui concerne la fixation des objectifs, le choix des indicateurs et la présentation des rapports

11. S'agissant du Protocole à la Convention relatif à l'eau et à la santé, le secrétariat a informé le Groupe de travail: a) des résultats de l'exercice pilote de présentation des rapports conformément à l'article 7 du Protocole; b) des conclusions du premier rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.WH/2010/2-EUDHP1003944/4.2/1/8); c) des résultats de la deuxième session de la réunion des Parties au Protocole (Bucarest, 23-25 novembre 2010); et d) des activités futures relatives à la fixation des objectifs, au choix des indicateurs et à la présentation des rapports pour la période 2011-2013. La plupart des pays avaient soumis des rapports pendant ce premier exercice pilote. Les rapports

¹ Directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE).

avaient une qualité variable mais avaient fourni une très bonne base pour les activités futures. La première partie sur les indicateurs communs contenait beaucoup de données, mais les informations laissaient à désirer et n'avaient pas beaucoup de rapport pour ce qui concerne la deuxième partie sur les objectifs fixés et l'état d'avancement de leur réalisation. L'exercice pilote avait fait apparaître un manque d'informations dans de nombreux pays et l'importance que revêtaient l'échange de données et la coopération entre différentes institutions et organismes fournissant des données. Les Parties avaient eu de grandes difficultés à fixer des objectifs et à établir des rapports sur les questions de gestion de l'environnement et de l'eau, la qualité de l'eau par exemple. Cela offrirait l'occasion d'une coopération au niveau national grâce à l'instauration d'une coopération entre les institutions compétentes.

12. Le secrétariat a émis l'idée qu'une coopération entre la Convention et le Protocole était particulièrement nécessaire eu égard aux domaines ciblés concernant la gestion de l'eau ainsi que le prévoit le Protocole, et qu'elle pourrait être également un domaine d'activité supplémentaire du Groupe de travail. À cet égard, le secrétariat a encouragé les participants à établir des contacts plus étroits avec leurs homologues nationaux dont les travaux sont en rapport avec le Protocole ainsi qu'avec l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Les participants ont demandé que soient formulées des recommandations concrètes pour améliorer l'établissement des futurs rapports.

IV. Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la Commission économique pour l'Europe

13. Le Groupe de travail s'est livré à un examen approfondi des évaluations préliminaires établies pour l'ensemble des sous-régions, soit l'Europe du Sud-Est, le Caucase, l'Europe orientale et l'Europe du Nord, l'Asie centrale et l'Europe occidentale et centrale. Le débat conjoint avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, tenu le 4 mai, a essentiellement porté sur des questions plus générales et sur les principaux messages et conclusions des différentes évaluations sous-régionales, ainsi que sur le résumé analytique et la mise au point définitive de l'évaluation (voir sect. VIII ci-après).

A. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe occidentale et centrale

14. Le secrétariat a présenté les évaluations préliminaires par bassin des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe occidentale et centrale, établies à partir des résultats de l'atelier sous-régional qui a eu lieu à Budapest du 8 au 10 février 2011 (voir l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer Méditerranée (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/14); l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer du Nord et l'Atlantique Est (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/15); et l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer Baltique (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/16). Le secrétariat a reconnu que les informations fournies pour cette sous-région avaient été très détaillées grâce aux travaux des commissions de bassins hydrographiques, aux obligations en matière de présentation de rapports stipulées dans la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne² et au Rapport 2010 de l'AEE sur l'état de l'environnement. C'est pourquoi il était encore nécessaire d'abrégier quelque peu les évaluations concernant les bassins hydrographiques alors même que des informations et données bien précises

² Directive 2000/60/CE du Parlement et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

manquaient encore pour certains de ces bassins. Le secrétariat a demandé aux pays de communiquer les informations manquantes et de faire connaître leurs observations au sujet des évaluations en temps voulu tout en prêtant une attention particulière à l'amélioration des liens entre la synthèse sous-régionale et les évaluations des bassins hydrographiques, en vue d'inclure quelques exemples dans la synthèse sous-régionale.

15. Le secrétariat a également présenté la démarche adoptée pour l'évaluation des eaux souterraines dans cette sous-région. Au cours de l'atelier sous-régional tenu à Budapest, les pays de l'Union européenne avaient demandé au secrétariat d'utiliser les informations qu'ils avaient communiquées à la Commission européenne et que l'AEE avait à son tour fournies à la CEE. Toutefois, il fallait valider rapidement les cartes établies sur la base des informations fournies par l'AEE ainsi que par les pays. Dans ce contexte, il a été demandé aux pays de vérifier avec leurs experts des eaux souterraines les projets de carte qui seraient affichés sur le site Web de la réunion et de faire connaître leurs observations pour le 20 mai 2011.

16. Le représentant de la Finlande a noté que les évaluations des bassins hydrographiques pour l'Europe du Nord avaient fait une large place aux pressions. Le représentant de la Slovaquie a suggéré d'inclure davantage d'informations sur la sécheresse et la pénurie d'eau pour les sous-régions concernées et de mieux équilibrer les mentions de l'Europe du Nord et de l'Europe du Sud dans la synthèse sous-régionale.

17. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'envoyer des rappels au sujet des lacunes qui subsistaient dans la deuxième évaluation à tous les pays concernés, en particulier ceux qui n'étaient pas présents à la réunion, et de leur demander de vérifier notamment la synthèse sous-régionale. Il a également demandé au secrétariat d'incorporer les observations reçues.

18. La délégation slovaque a suggéré de réunir des informations sur l'abaissement du niveau des eaux souterraines, c'est-à-dire sur les problèmes liés à la quantité d'eau, par exemple, dans une future évaluation.

19. Le Groupe de travail a:

a) Passé en revue et approuvé les évaluations des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe centrale et occidentale, quant à leur contenu, y compris l'inventaire et les cartes des eaux souterraines, étant entendu que plusieurs observations devaient encore y être incorporées;

b) Remercié les experts qui avaient contribué à l'évaluation, tout en regrettant que certaines Parties et non-Parties n'y aient pas participé, et que les informations fournies fussent dans certains cas insuffisantes;

c) Invité les pays concernés à apporter pour le 20 mai 2011 les corrections éventuellement nécessaires aux informations contenues dans les documents ECE/MP.WAT/WG.2/2011/14, ECE/MP.WAT/WG.2/2011/15 et ECE/MP.WAT/WG.2/2011/16;

d) Chargé le secrétariat de la mise au point définitive de l'évaluation pour la sous-région, en y incorporant les observations pertinentes et en procédant à la mise en forme et au raccourcissement du texte rendus nécessaires pour des motifs d'ordre rédactionnel.

B. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Asie centrale

20. Le secrétariat a présenté les évaluations préliminaires par bassin des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Asie centrale (voir l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer Blanche, la mer de Barents et la mer de Kara (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/9); l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer d'Okhotsk et la mer du Japon (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/10); et l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer d'Aral et les autres eaux transfrontières en Asie centrale (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/11), qui avaient été établies sur la base des informations présentées au cours de l'atelier sous-régional tenu à Almaty (Kazakhstan) du 13 au 15 octobre 2010 et des données communiquées par le biais des fiches de renseignements soumises par les pays. Le secrétariat a également expliqué que les cartes pour l'Asie centrale étaient établies à partir de bases de données mondiales faute de données communiquées par les pays, s'agissant par exemple de l'utilisation des terres et du couvert végétal ainsi que de la population.

21. Le Groupe de travail a relevé avec une certaine inquiétude que plusieurs pays d'Asie centrale, l'Ouzbékistan, le Turkménistan et l'Afghanistan par exemple, n'avaient soumis aucune information pour la deuxième évaluation. Le secrétariat a souligné qu'il existait des lacunes et que des informations manquaient pour la plupart des bassins hydrographiques identifiés dans les documents relatifs aux évaluations. Il était encore nécessaire en particulier de veiller à ce que l'évaluation sous-régionale soit cohérente avec les évaluations des bassins hydrographiques, ainsi que de revoir et compléter les informations sur l'organisation de la gestion des ressources en eau dans chaque pays. Il a été demandé aux pays concernés de faire connaître leurs observations dès que possible, directement sur les fichiers Word électroniques des évaluations préliminaires, en utilisant le système d'affichage des modifications pour faire apparaître les modifications et/ou observations.

22. Le représentant du Kazakhstan a relevé que l'emploi des noms des bassins manquait parfois de cohérence dans la deuxième évaluation pour l'Asie centrale et a demandé que ces noms soient harmonisés. De plus, les informations concernant la coopération du Kazakhstan avec la Chine dans l'évaluation préliminaire étaient incorrectes, et il serait nécessaire de mettre en lumière la situation problématique du lac Balkhach. Comme de nouvelles données étaient devenues entre-temps disponibles, le Kazakhstan s'est engagé à apporter des mises à jour concernant les prélèvements d'eau dans le bassin du Chu, les accords entre le Kazakhstan et la Chine et les eaux souterraines.

23. Les pays ont pris note que les données relatives à la qualité de l'eau fournies par la Fédération de Russie et les pays voisins d'Asie centrale n'étaient pas facilement comparables en raison des différences de méthodologie et d'indices. Il était donc nécessaire d'harmoniser les données, et ce travail était en cours. Le secrétariat a suggéré d'inclure une brève description de la méthode utilisée pour l'établissement des différents indices de la qualité de l'eau ainsi que d'indiquer les raisons des différences, et il a demandé aux pays de fournir une telle description.

24. Plusieurs participants ont suggéré d'inclure des informations sur les transferts de polluants dans les futures évaluations.

25. Le Groupe de travail a:

a) Passé en revue et approuvé les évaluations des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Asie centrale, quant à leur contenu, étant entendu que plusieurs observations et informations supplémentaires devaient encore y être incorporées;

b) Remercié les experts qui avaient contribué à l'évaluation, tout en regrettant que certaines Parties et non-Parties n'y aient pas participé, et que les informations fournies fussent dans certains cas insuffisantes;

c) Invité les pays concernés à apporter pour le 20 mai 2011 les corrections éventuellement nécessaires aux informations contenues dans les documents ECE/MP.WAT/WG.2/2011/9, ECE/MP.WAT/WG.2/2011/10, ECE/MP.WAT/WG.2/2011/11 et ECE/MP.WAT/WG.2/2011/12;

d) Chargé le secrétariat de la mise au point définitive de l'évaluation pour la sous-région, en y incorporant les observations pertinentes et en procédant à la mise en forme et au raccourcissement du texte rendus nécessaires pour des motifs d'ordre rédactionnel.

C. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et l'Europe du Nord

26. L'évaluation sous-régionale des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et l'Europe du Nord a encore avancé et avait déjà été examinée en détail au cours de la réunion extraordinaire du Groupe de travail tenue à Bratislava les 15 et 16 décembre 2010. Le secrétariat a donc présenté les informations reçues des pays et les modifications apportées ultérieurement aux évaluations correspondantes (voir l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières qui se déversent dans la mer Baltique (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/16)); l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières qui se déversent dans la mer Noire (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/13); et l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer Blanche, la mer de Barents et la mer de Kara (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/9). Le secrétariat a spécifiquement signalé les lacunes qui subsistaient concernant en particulier les eaux souterraines et certaines évaluations concernant les bassins hydrographiques.

27. Comme la Pologne n'avait communiqué aucune information, le Groupe de travail l'a encouragée à formuler des observations au sujet de l'évaluation. La Slovaquie a proposé son appui à cet égard.

28. Le Groupe de travail a:

a) Passé en revue et approuvé les évaluations des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe orientale et l'Europe du Nord, quant à leur contenu, étant entendu que plusieurs observations devaient encore y être incorporées;

b) Remercié les experts qui avaient contribué à l'évaluation, tout en regrettant que certaines Parties n'y aient pas participé et que les informations fournies fussent dans certaines cas insuffisantes;

c) Invité les pays concernés à apporter pour le 20 mai 2011 les corrections éventuellement nécessaires aux informations contenues dans les documents ECE/MP.WAT/WG.2/2011/9, ECE/MP.WAT/WG.2/2011/13 et ECE/MP.WAT/WG.2/2011/16;

d) Chargé le secrétariat de la mise au point définitive de l'évaluation pour la sous-région, en y incorporant les observations pertinentes et en procédant à la mise en forme et au raccourcissement du texte nécessaires pour des motifs d'ordre rédactionnel.

D. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase

29. L'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase était très avancée et avait été examinée en détail au cours de la dernière réunion ordinaire du Groupe de travail (6 et 7 juillet 2010). Le secrétariat a donc informé les participants des dernières informations qu'il avait reçues et des révisions apportées aux documents de l'évaluation sous-régionale pour le Caucase (principales conclusions de l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/5-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/5); évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières qui se déversent dans la mer Caspienne (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/12); et évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières qui se déversent dans la mer Noire (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/13). Le secrétariat a insisté en particulier sur les lacunes qui subsistaient, par exemple le peu d'informations sur les rejets et la qualité de l'eau, la gestion des eaux souterraines et de l'eau, ainsi que les effets attendus des changements climatiques, et il a demandé aux États riverains de soumettre ces informations aussitôt que possible. Il a noté avec satisfaction que tous les pays du Caucase s'étaient montrés très coopératifs au cours du processus d'évaluation, ce qui avait constitué une bonne base pour la poursuite des travaux dans la sous-région.

30. Un représentant de la Géorgie a exprimé la satisfaction de son pays pour le travail accompli par le secrétariat et mentionné plusieurs modifications à apporter aux principales conclusions de l'évaluation sous-régionale pour le Caucase. Le représentant de l'Azerbaïdjan s'est engagé à fournir des informations supplémentaires au sujet du projet du Fonds pour l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour le développement. Le représentant de l'Arménie s'est lui aussi engagé à envoyer des informations supplémentaires, au sujet par exemple de la coopération avec la Turquie, et a demandé que l'évaluation concernant le fleuve Aras/Araks soit corrigée moyennant la suppression de la première phrase du paragraphe 167 dans le document ECE/MP.WAT/WG.2/2011/12.

31. Faisant suite à la demande qui avait été formulée, le secrétariat a précisé que les informations à publier dans la deuxième évaluation devraient correspondre aux informations les plus récentes au moment de la mise au point définitive de l'évaluation, c'est-à-dire en mai 2011.

32. Le Groupe de travail a:

a) Passé en revue et approuvé les évaluations des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans le Caucase, quant à leur contenu, étant entendu que plusieurs observations devaient encore y être incorporées;

b) Remercié les experts qui avaient contribué à l'évaluation, tout en notant que les informations fournies étaient dans certains cas insuffisantes;

c) Invité les pays concernés à apporter pour le 20 mai 2011 les corrections éventuellement nécessaires aux informations contenues dans les documents ECE/MP.WAT/WG.2/2011/12 et ECE/MP.WAT/WG.2/2011/13;

d) Chargé le secrétariat de la mise au point définitive de l'évaluation pour la sous-région, en y incorporant les observations pertinentes et en procédant à la mise en forme et au raccourcissement du texte rendus nécessaires pour des motifs d'ordre rédactionnel.

E. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est

33. Le Groupe de travail a examiné la version définitive de l'évaluation sous-régionale pour l'Europe du Sud-Est (voir les principales conclusions de l'évaluation pour l'Europe du Sud-Est (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/7-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/7); l'évaluation des eaux transfrontières qui se déversent dans la mer Méditerranée (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/14); et l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières qui se déversent dans la mer Noire (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/13)), qui avait été révisée à la suite des observations formulées pendant et après la dernière réunion ordinaire du Groupe de travail.

34. Le représentant de la Serbie a remercié le secrétariat de l'évaluation sous-régionale et confirmé que la Serbie fournirait plusieurs corrections.

35. La délégation bulgare a rappelé au secrétariat d'incorporer certaines informations qu'elle avait soumises concernant la délimitation des aquifères transfrontières. Elle était également d'avis que la synthèse sous-régionale et le résumé analytique devaient faire une plus large place aux progrès accomplis en matière de gestion durable des eaux transfrontières et à l'amélioration de l'état des eaux.

36. Le Groupe de travail a:

a) Passé en revue et approuvé les évaluations des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est, quant à leur contenu, étant entendu que plusieurs observations devaient encore y être incorporées;

b) Remercié les experts qui avaient contribué à l'évaluation, tout en regrettant que certaines Parties et non-Parties n'y aient pas participé et que les informations fournies fussent dans certains cas insuffisantes;

c) Invité les pays concernés à apporter pour le 20 mai 2011 les corrections éventuellement nécessaires aux informations contenues dans les documents ECE/MP.WAT/WG.2/2011/13 et ECE/MP.WAT/WG.2/2011/14;

d) Chargé le secrétariat de la mise au point définitive de l'évaluation pour la sous-région, en y incorporant les observations pertinentes et en procédant à la mise en forme et au raccourcissement du texte rendus nécessaires pour des motifs d'ordre rédactionnel.

F. Cartes et graphiques pour la deuxième évaluation

37. L'IGRAC a présenté les cartes des eaux souterraines établies jusqu'alors pour la deuxième évaluation, et a fait état des lacunes qui subsistaient et des points qu'il fallait vérifier. Il a été demandé aux participants de vérifier, avec leurs collègues spécialisés dans les eaux souterraines, l'emplacement et l'étendue des aquifères et masses d'eau souterraines transfrontières. Les problèmes liés à la prise en compte de deux notions différentes, celle d'aquifères et celle de masses d'eau souterraines, ont été mis en lumière.

38. Le Groupe de travail a décidé de faire, sur les cartes, une distinction entre aquifères et masses d'eau souterraines, en les groupant si besoin est. Il est convenu d'utiliser les données communiquées par les États membres de l'Union européenne dans le cadre des rapports à présenter à la Commission européenne au titre de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne et a décidé que mention en serait faite sur les cartes pour lesquelles les informations concernant les masses d'eau souterraines avaient été vérifiées par l'AEE (car celle-ci n'a pas vérifié la totalité des informations). Le Groupe de travail a également

décidé que les pays pourraient demander, s'ils le souhaitaient, que certains aquifères ne soient pas inclus dans la deuxième évaluation; toutefois, ceux qui figuraient dans l'inventaire de 1999 mais n'avaient pas été confirmés seraient pris en compte.

39. Il a été suggéré que les cartes soient intitulées «eaux souterraines transfrontières». L'IGRAC a accepté de remanier les cartes.

40. Un représentant de la Géorgie a mentionné qu'il faudrait contrôler les délimitations des aquifères dans le cas du Caucase car certaines étaient inexactes.

41. Par la suite, le secrétariat a présenté au Groupe de travail les cartes et graphiques à inclure dans la deuxième évaluation, tels que les cartes générales des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières, les graphiques des déversements, les cartes des bassins hydrographiques et les graphiques qui les accompagnaient (utilisation des terres/couvert végétal, population et déversements), les chiffres individuels fournis par les pays et les cartes à utiliser pour le résumé analytique. Priorité avait été donnée aux chiffres fournis par les pays pour l'établissement des cartes et des graphiques mais, en cas de besoin, certains ensembles de données avaient été utilisés pour combler les lacunes.

42. Le Groupe de travail a invité les pays à apporter dans les cartes et l'inventaire des eaux souterraines transfrontières les corrections ou ajouts éventuellement nécessaires pour le 20 mai 2011 et a chargé le secrétariat de la mise au point définitive des cartes et des graphiques en vue de leur publication dans la deuxième évaluation.

V. Évaluation des évaluations établie pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

43. Un représentant de l'AEE a informé le Groupe de travail des plans établis et des progrès accomplis en vue de l'Évaluation des évaluations de l'environnement en Europe, qui devait être présentée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», prévue à Astana en septembre 2011. L'Évaluation des évaluations était basée sur les rapports existants et sur la participation des pays par le biais d'un groupe directeur, constitué d'experts désignés par les pays et les points de contact nationaux. Il faudrait que les participants vérifient la version préliminaire de l'Évaluation des évaluations, en particulier les chapitres 2 et 4, et qu'ils fassent connaître leurs observations pour la fin mai 2011.

44. Le Groupe de travail a reconnu qu'il était nécessaire de veiller à la cohérence des messages entre les deux processus d'évaluation, et de présenter ainsi un message général unifié à la Conférence ministérielle d'Astana. En outre, plusieurs des conclusions de l'Évaluation des évaluations étaient jugées pertinentes pour de futures évaluations éventuelles au titre de la Convention. Par exemple, l'une des conclusions de l'Évaluation des évaluations avait été que de nombreuses évaluations étaient surtout factuelles et ne débouchaient pas sur des recommandations applicables pour l'élaboration de politiques. Cela pourrait être pris en compte également dans les futures évaluations au titre de la Convention. En outre, la recommandation d'améliorer le caractère intégré des évaluations en indiquant des normes, démarches et méthodes pour combiner les données et informations en provenance de sources différentes pourrait également être utile pour de futures évaluations au titre de la Convention.

VI. Échange de données d'expérience et renforcement des capacités

45. Le secrétariat a rappelé la nouvelle démarche adoptée pour l'échange de données d'expérience et le renforcement des capacités dans le cadre du programme de travail pour 2010-2012, qui prévoyait des ateliers organisés par le secrétariat ainsi que des ateliers devant être organisés par les pays chefs de file. Les ateliers sous-régionaux qui participaient à la préparation de la deuxième évaluation avaient été importants pour l'échange de données d'expérience également. En outre, l'atelier qui devait porter sur les eaux souterraines transfrontières dans le cadre du projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» et l'atelier sur la coopération entre les pays membres de la CEE et ceux qui ne l'étaient pas comporteraient des éléments importants concernant la surveillance et l'évaluation.

46. Le Groupe de travail a suggéré que les besoins en matière de renforcement des capacités pourraient également être identifiés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ainsi que des Dialogues sur les politiques nationales. À cet égard, le représentant de la Finlande a offert de présenter l'expérience acquise par son pays et les méthodes que celui-ci a utilisées pour établir un équilibre entre différentes utilisations de l'eau. Il a également été proposé qu'un séminaire sur la gestion des données soit organisé pour tous les pays de la CEE sur la base des résultats des projets pilotes relatifs à la gestion des données. En outre, l'Office international de l'eau a émis l'idée qu'il pourrait mettre à l'essai de nouvelles approches pour l'établissement des cartes et élaborer des indicateurs de gouvernance dans le cadre de son projet.

47. Le Groupe de travail s'est félicité de ces suggestions et a proposé de les étudier en planifiant le nouveau programme de travail pour 2013-2015.

VII. Programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour 2010-2012 et au-delà

48. Le Groupe de travail a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur la surveillance et l'évaluation pour la période 2010-2012 (ECE/MP.WAT/29/Add.1) et a conclu qu'aucune révision n'était nécessaire.

49. La délégation slovaque a suggéré de faire une plus large place à la pénurie d'eau, la sécheresse et la quantité d'eau dans le nouveau programme de travail. L'Office international de l'eau a proposé d'élargir les projets pilotes sur la gestion des données à d'autres sous-régions et d'autres bassins de la région de la CEE, et de faire éventuellement de cet élargissement un volet du nouveau programme de travail.

50. Le Groupe de travail a chargé son président et son vice-président d'établir, en coopération avec le Bureau, un avant-projet du futur programme de travail 2013-2015 afin qu'il l'examine à sa prochaine réunion.

Séance commune avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

VIII. État d'avancement et mise au point définitive de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

51. Au cours de cette séance commune, les deux Groupes de travail ont débattu de questions stratégiques liées à la préparation et la mise au point définitive de la deuxième évaluation ainsi que des principaux messages et conclusions des différentes évaluations sous-régionales.

52. Le secrétariat a informé les deux Groupes de travail des faits nouveaux en rapport avec la deuxième évaluation qui sont intervenus depuis la dernière séance commune des deux Groupes de travail (Genève, 7 juillet 2010), et en particulier des conclusions des ateliers sous-régionaux pour l'Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 13-15 octobre 2010) et l'Europe occidentale et centrale (Budapest, 8-10 février 2011).

A. Principales conclusions de la deuxième évaluation pour l'ensemble des sous-régions

53. Le secrétariat a présenté les principales conclusions provisoires de l'évaluation pour l'ensemble des sous-régions: Caucase (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/5-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/5), Europe du Nord et Europe orientale (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/6-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/6), Asie centrale (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/4-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/4), Europe occidentale et centrale (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/8-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/8) et Europe du Sud-Est (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/7-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/7).

54. S'agissant des principales conclusions pour l'Europe occidentale et centrale, un représentant de l'Allemagne a suggéré que le rôle joué par la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne (UE) dans l'amélioration de la coopération transfrontière soit expliqué, la fréquence des problèmes liés à la quantité de l'eau précisée et l'étude de la Commission internationale pour la protection du Rhin sur l'effet des changements climatiques mentionnée comme exemple pertinent dans le résumé sous-régional.

55. Le représentant de la République tchèque a fait observer qu'il était nécessaire d'apporter dans l'évaluation quelques corrections concernant les changements hydromorphologiques et les accords transfrontières auxquels son pays participait car la liste comportait certaines lacunes. En outre, il faudrait ajouter l'azote parmi les principales causes de l'eutrophisation mentionnées dans l'évaluation.

56. S'agissant des principales conclusions pour l'Europe orientale et l'Europe du Nord, le représentant de la Finlande a lui aussi suggéré de faire apparaître plus clairement l'importance de la température des masses d'eau et des altérations hydromorphologiques, de mentionner les effets potentiellement négatifs des mesures d'atténuation des changements climatiques, par exemple l'accroissement de la production de la biomasse pour la transformer en bioénergie, ainsi que d'insister sur la nécessité d'une coopération intersectorielle et d'intégrer des considérations environnementales.

57. Le représentant du Service fédéral russe d'hydrométéorologie et de surveillance environnementale (Roshydromet) a suggéré de mentionner l'accord transfrontière entre le Kazakhstan et la Fédération de Russie et l'harmonisation en cours des méthodes

d'évaluation de la qualité de l'eau comme exemple de bonnes pratiques dans le résumé sous-régional pour l'Asie centrale. Un représentant du Kazakhstan a demandé que soient précisées les causes de la rupture d'un barrage mentionnée dans le résumé pour l'Asie centrale.

58. Le représentant de la République islamique d'Iran s'est déclaré intéressé par le soutien que la Convention et son secrétariat pourraient apporter pour améliorer la coopération transfrontière de son pays avec les pays voisins, en particulier l'Afghanistan.

59. S'agissant du résumé sous-régional pour le Caucase, la délégation géorgienne a demandé que les cartes des eaux souterraines soient corrigées et la délégation arménienne a suggéré d'ajouter quelques paragraphes exposant les progrès accomplis dans la sous-région en matière de gestion de l'eau.

60. S'agissant du résumé sous-régional pour l'Europe du Sud-Est, la délégation grecque a fait état de plusieurs corrections à apporter au sujet des accords transfrontières de son pays.

61. Un représentant de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), a fait état de la contribution de la Convention de Ramsar à la deuxième évaluation, sous la forme d'une coopération fructueuse qui avait permis d'inclure un certain nombre de sites Ramsar transfrontières dans l'évaluation, ainsi que sous la forme d'enseignements qui ont été tirés et de possibilités de coopération à l'avenir. Il a également invité les centres de liaison pour les questions relatives à la Convention et le secrétariat à participer aux activités entreprises au titre de la Convention de Ramsar, par exemple la réunion régionale européenne qui devait avoir lieu en septembre 2011 en Slovaquie.

62. Les Groupes de travail ont:

a) Examiné et approuvé le contenu de toutes les évaluations des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, et en particulier les documents reprenant les principales conclusions pour les sous-régions (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/4-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/4; ECE/MP.WAT/WG.2/2011/5-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/5; ECE/MP.WAT/WG.2/2011/6-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/6; ECE/MP.WAT/WG.2/2011/7-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/7 et ECE/MP.WAT/WG.2/2011/8-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/8);

b) Remercié les experts de leur contribution ainsi que l'IWAC, le secrétariat de la Convention de Ramsar et le secrétariat de la Convention sur l'eau pour le travail de fond qu'ils avaient accompli;

c) Invité les Parties et non-Parties à communiquer pour le 20 mai 2011 les corrections/ajouts éventuellement nécessaires aux informations contenues dans les documents qui reprennent les principales conclusions par sous-région;

d) Chargé le secrétariat de la mise au point définitive des évaluations, en y incorporant les observations pertinentes et en procédant à la mise en forme et au raccourcissement du texte rendus nécessaires pour des motifs d'ordre rédactionnel.

B. Résumé analytique de la deuxième évaluation

63. Le secrétariat a présenté un projet de résumé analytique, établi à l'intention des décideurs (ECE/MP.WAT/WG.2/2011/3-ECE/MP.WAT/WG.1/2011/3). Le résumé analytique était structuré de la même façon que l'évaluation et il était donc organisé par sous-région.

64. Les Groupes de travail ont décidé qu'il fallait ramener le projet de résumé analytique à une dizaine de pages de texte et à 10 pages de graphiques et autres illustrations.

65. Les Groupes de travail ont invité les Parties et non-Parties à faire connaître pour le 20 mai 2011 les observations supplémentaires qu'ils pourraient formuler au sujet du résumé analytique. Ils ont chargé le secrétariat et le Bureau de la Convention de l'eau d'établir la version définitive du résumé analytique en s'appuyant sur les observations reçues.

C. Présentation finale, contenu et mise au point définitive de la deuxième évaluation

66. Le secrétariat a rappelé la présentation et le contenu définitifs de la deuxième évaluation suivant le schéma que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation avait approuvé à sa onzième session (document informel WGMA/2010/Inf.3-WGIWRM/2010/Inf.2).

67. Les Groupes de travail ont décidé que toutes les observations éventuelles devaient être envoyées pour le 20 mai 2011 afin de finaliser et imprimer la deuxième évaluation en temps voulu pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», prévue du 21 au 23 septembre 2011 à Astana.

D. Promotion et diffusion des résultats de la deuxième évaluation

68. Les Groupes de travail ont décidé que la première mesure à prendre pour promouvoir les résultats de l'évaluation devrait consister à en lancer la diffusion à la Conférence ministérielle d'Astana ainsi qu'à l'occasion d'une réunion parallèle. Il faudrait également la présenter à l'occasion d'autres manifestations européennes et internationales telles que le Forum mondial de l'eau. Un CD-ROM serait produit en temps voulu pour être distribué à Astana.

69. Les Groupes de travail ont encouragé les pays à faire connaître les résultats de la deuxième évaluation au niveau national, au sein de leurs autorités nationales, régionales et locales, dans les journaux et hebdomadaires nationaux et dans les commissions des bassins hydrographiques, ainsi que dans les évaluations et communications nationales. Le représentant de l'Allemagne a suggéré d'établir et de diffuser un modèle d'exposé sur les résultats de l'évaluation, et le représentant de la Finlande de réunir des matériels de communication et de promotion auprès des pays, des articles par exemple, par le biais du site Web. L'idée a également été émise que l'IWAC pourrait appuyer la promotion sous-régionale des résultats de l'évaluation. Les pays ont été encouragés à envisager de faire traduire les évaluations des bassins hydrographiques et, si possible, le résumé analytique dans leur langue nationale. La deuxième évaluation pourrait également servir à mieux faire connaître les effets bénéfiques de la Convention, y compris parmi les non-Parties, en particulier en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale.

70. Les Groupes de travail ont décidé d'organiser un atelier au cours du premier semestre de 2012 pour débattre des conclusions de la deuxième évaluation en vue de débattre en même temps du futur programme de travail pour 2013-2015 au titre de la Convention afin qu'il puisse proposer des solutions aux problèmes qui ressortent de la deuxième évaluation. Le secrétariat et le bureau ont été chargés d'organiser cet atelier³.

³ L'atelier stratégique sur les futurs travaux au titre de la Convention sur l'eau de la CEE, intitulé «Tirer parti des conclusions de la deuxième évaluation et des autres résultats obtenus» a eu lieu à Genève, les 14 et 15 février 2012.

IX. Évaluations futures exécutées au titre de la Convention

71. Le secrétariat a présenté les principaux enseignements qui ont été tirés, les retombées bénéfiques et les faiblesses du processus de la deuxième évaluation ainsi qu'un certain nombre de suggestions concernant les futures évaluations éventuelles.

72. WaterLex a suggéré d'associer plus énergiquement les organisations non gouvernementales aux futures évaluations ainsi que de se concentrer davantage sur les questions sociales, économiques et institutionnelles, ainsi que sur la coopération. Elle a suggéré également de renforcer les liens avec la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

73. Les Groupes de travail ont décidé de réaliser la prochaine évaluation globale dans huit à dix ans, lorsque l'on pourra s'attendre à des changements mesurables par rapport à la situation de 2011. Entre-temps, afin d'assurer la continuité du processus d'évaluation, une évaluation thématique ayant une portée et une approche spécifiques serait réalisée dans les quatre ans (pour 2015). Les Groupes de travail ne se sont pas accordés sur la portée thématique spécifique, mais plusieurs options ont été évoquées, par exemple une évaluation axée sur une contrainte spécifique (par exemple l'agriculture, la production d'électricité), un thème intersectoriel (par exemple les changements climatiques et les phénomènes extrêmes, les écosystèmes et la biodiversité) ou une mesure d'intervention (par exemple des plans de gestion des bassins hydrographiques, des systèmes de surveillance et d'évaluation).

X. Préparation de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

74. Le secrétariat a présenté les préparatifs en vue de la Conférence ministérielle d'Astana prévue du 21 au 23 septembre 2011 au Kazakhstan. Comme la gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau était l'un des deux grands thèmes de la Conférence, elle offrait une bonne occasion d'aborder les questions en rapport avec le secteur de l'eau. Pour faciliter les discussions lors de la Conférence ministérielle, le secrétariat de la Convention sur l'eau a entrepris d'établir, en coopération avec de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, un document de fond officiel sur l'eau et les écosystèmes aquatiques qui fera l'objet d'un débat lors de la session extraordinaire du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 24-27 mai 2011). Le secrétariat a informé les Groupes de travail que le document de fond officiel (ECE/ASTANA.CONF/2011/3) serait complété par un document non officiel reprenant les bonnes pratiques communiquées par les pays qui pourrait être inclus dans le document officiel.

75. Les pays ont été invités à faire connaître leurs observations sur le projet de document officiel par l'intermédiaire de leurs représentants auprès du Comité des politiques de l'environnement. Un représentant de la Hongrie a suggéré, au nom de l'Union européenne, d'insister davantage sur le rôle des eaux souterraines et l'éducation dans le document de fond officiel.

76. Les pays ont informé les Groupes de travail de ce qu'ils prévoyaient pour leurs ministres et autres fonctionnaires de haut rang qui seraient présents à la Conférence, ainsi que de leurs intentions concernant les interventions au cours de certaines tables rondes et l'organisation de réunions parallèles.

77. Le Président de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau a présenté le document intitulé «Actions pour l'eau d'Astana: projet» (ECE/CEP/2011/S/L.4), élaboré sous les auspices du Bureau de la Convention sur l'eau par un groupe de rédaction composé de membres désignés. Les «Actions pour l'eau d'Astana» devraient être l'un des résultats concrets de la Conférence d'Astana. Le document était un recueil d'actions visant à améliorer l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques grâce à une gestion plus durable. Les gouvernements ont été invités à s'engager spontanément dans des actions spécifiques avant ou pendant la Conférence ministérielle et à rendre compte de leur mise en œuvre à la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» suivante.

78. Les participants se sont déclarés satisfaits de la mise en lumière de la Convention pendant la Conférence ministérielle et de sa contribution aux préparatifs de la Conférence. Ils ont suggéré de démontrer, à l'occasion du lancement de la diffusion des résultats de la deuxième évaluation, qu'elle avait un lien étroit avec l'*Évaluation des évaluations de l'environnement en Europe* établie par l'Agence européenne pour l'environnement.

XI. Centre international d'évaluation de l'eau

79. M. Boris Minarik, Directeur de l'IWAC, a présenté une vue d'ensemble des travaux du Centre (WGMA/2011/Inf.2-WGIWRM/2011/Inf.1). Le secrétariat et les Groupes de travail ont remercié l'IWAC de l'appui qu'il apportait à la Convention et à son programme de travail et se sont dits conscients de son importance croissante comme bras technique de la Convention.

XII. Dates et lieux des prochaines réunions des Groupes de travail et clôture de la réunion

80. Les Groupes de travail ont décidé que leur prochaine réunion commencerait le 27 juin 2012 par une séance commune qui serait suivie d'une session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, les 28 et 29 juin (dans la matinée seulement)⁴. Les réunions seraient précédées le 26 juin d'une réunion du Groupe restreint sur les eaux souterraines et suivies, le 29 juin après-midi, d'une réunion du Groupe restreint chargé des Dialogues sur les politiques nationales.

81. Le Président du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 4 mai 2011 à 17 h 30.

⁴ Faute de services d'interprétation et pour assurer une meilleure coordination entre les deux Groupes de travail, la réunion suivante s'est tenue sous la forme d'une réunion commune des deux Groupes de travail les 3 et 4 juillet 2012, juste après une réunion du Groupe restreint chargé des Dialogues sur les politiques nationales, le 2 juillet 2012.